



Bureau de Bordeaux Métropole du 4 juillet 2024

A l'ordre du jour de ce bureau, trois bilans d'étapes relatifs aux actions du Contrat Local de Santé, à l'évaluation de l'application du PLU 3.1 dans la période 2016 – 2022 et au dialogue territorial avec les communes de Bordeaux Métropole.

La santé, un enjeu métropolitain

Le Contrat Local de Santé (CLS) du territoire de Bordeaux Métropole, cosigné par 16 partenaires, a été adopté en avril 2019 pour une durée de 5 ans. Outil de coordination des acteurs locaux, le CLS a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et mettre en œuvre des solutions de proximité. La plus-value d'un CLS est de favoriser la création de partenariats locaux et la mutualisation de moyens, de façon à répondre à un besoin local de santé. Il se décline en 5 axes de travail et 22 actions, coconstruites avec l'ensemble des partenaires, et en premier lieu, l'ARS, le CHU de Bordeaux ou le Département.

Un bilan détaillé des 22 actions a été présenté ce jour aux élus du bureau. Plus de la moitié d'entre elles ont été finalisées.

Des actions aux services des habitants et des élus

Parmi les actions marquantes, on peut notamment citer la création de la Maison Sport-Santé (MSS), labellisée en février 2020, issue de la collaboration entre l'Hôpital Suburbain du Bouscat et Bordeaux Métropole. L'antenne mère de la MSS Bordeaux Métropole se situe à l'Hôpital Suburbain du Bouscat et cinq antennes communales sont aujourd'hui ouvertes au public : Saint-Médard-en-Jalles, Bègles, Saint-Aubin de Médoc, Cenon et Ambarès-et-Lagrave. Une antenne supplémentaire sera prochainement créée à Eysines, et d'autres projets sont en cours notamment à Bordeaux et Bruges. Sur la seule année 2023, ces établissements ont permis à 260 personnes de bénéficier d'un bilan de condition physique, la prise en charge de 188 pratiquants, l'orientation et l'information de 620 personnes.

Afin de développer une compétence locale en santé mentale, en particulier à destination des élus locaux, l'Association des Maires de Gironde, en partenariat avec Bordeaux Métropole, le CLSM de Bordeaux et les centres hospitaliers Charles Perrens et Cadillac, a organisé trois réunions d'information et de sensibilisation sur différents territoires girondins. A cette occasion, le besoin d'un document pérenne et pratique recensant l'ensemble des ressources a émergé, conduisant à la rédaction d'un guide qui introduit le sujet de la santé mentale, répertorie les ressources et les dispositions légales. Ce guide a été diffusé à l'ensemble des élus de la Métropole et du Département (535 communes et 28 intercommunalités).

Autre projet en cours, Bordeaux Métropole a confié à l'Observatoire Régional de Santé de (ORS) Nouvelle-Aquitaine la réalisation d'un observatoire de la santé des 28 communes de la métropole. Bordeaux Métropole dote ainsi le territoire d'un outil permettant aux différents acteurs et partenaires œuvrant dans le champ de la

santé, mais aussi à la population et aux communes, de disposer d'un éclairage sur l'état de santé des habitants et sur plusieurs déterminants de santé.

En 2021, Bordeaux Métropole a également mis en place le réseau des élus chargés de la santé (ou assimilés) des 28 communes métropolitaines qui se réunissent de manière trimestrielle. Il s'agit d'un espace de dialogue autour des enjeux politiques et stratégiques de prévention et promotion de la santé, qui vise à approfondir les connaissances des élus, mais aussi à valoriser et partager des retours d'expériences, et enfin à nourrir la politique métropolitaine de prévention.

Les membres du comité de pilotage du CLS, réunis en octobre 2022, se sont prononcés à l'unanimité en faveur de sa reconduction. En parallèle et afin de permettre une meilleure considération de la problématique d'accès aux soins dans le cadre du CLS, l'ORS, en partenariat avec l'A'Urba, va mener une analyse de l'offre de soins du territoire, préoccupation majeure des habitants.

Cinq enjeux prioritaires ont émergé à ce stade : améliorer la santé mentale et prévenir les conduites à risque, faciliter l'accès aux soins, développer la prévention et le dépistage, agir sur la sédentarité et améliorer la santé nutritionnelle et développer des cadres de vie favorables à la santé.

Bordeaux Métropole souhaite mettre un accent tout particulier sur les actions en matière de santé mentale.

2016 / 2022, les grandes tendances de l'application du PLU 3.1

Une évaluation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est prévue 6 ans après sa révision par le code de l'urbanisme, c'est aussi une étape obligatoire préalablement à la révision. Chacun des 28 conseils municipaux est appelé à délibérer pour donner son avis, conformément à la procédure en vigueur. En suivant, Bordeaux Métropole intégrera l'avis des communes et présentera une délibération lors d'un prochain conseil métropolitain.

L'évaluation présentée ce jour en bureau porte sur la période 2016 / 2022 et répond aux indicateurs établis en 2016, autour de 6 thématiques : l'habitat et la démographie, la consommation des sols et l'optimisation foncière, la nature et l'agriculture, l'environnement, les mobilités, l'économie et le commerce.

Lissés sur 6 ans, et malgré un contexte parfois tendu, les objectifs du PLU 3.1 en matière de construction de logements neufs sont atteints. La réalisation de 9 080 logements neufs en moyenne par an, traduit le maintien d'un niveau élevé de production de logements dans la métropole, ce qui contribue pleinement à l'attractivité du territoire. Plus de 50 % de ces nouveaux logements ont été réalisés dans des opérations d'aménagement. A cet égard, le PLU 3.1 a permis de mobiliser en priorité les opportunités de constructions dans la zone urbaine centrale, limitant ainsi l'étalement urbain et favorisant la ville des proximités.

Malgré une politique active de développement et de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs conventionnés qui a généré une moyenne de 2 330 logements conventionnés par an, cela ne permet pas d'atteindre l'objectif de 3 000 logements par an inscrit dans le POA habitat. Le logement social subit en effet de plein fouet la baisse de la construction à l'instar du logement privé.

Le territoire métropolitain est caractérisé par un équilibre 50/50 entre les espaces urbanisés et les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF), qui s'est maintenu sur la période observée. La dynamique de sobriété foncière est ainsi déjà engagée depuis plusieurs années.

En matière agricole, il est à noter que le mouvement général de déprise agricole constaté à l'échelle nationale se poursuit malgré les dispositions prises par le PLU 3.1. En effet, si les outils du PLU 3.1 ont permis de ne pas « empiéter » sur les zones agricoles, ils ne constituent qu'une des réponses visant à impulser une

politique dédiée de soutien à l'agriculture périurbaine et urbaine. A cet effet, l'adoption fin 2022 du projet métropolitain de Stratégie de résilience alimentaire / Projet Alimentaire Territorial métropolitain devrait permettre d'initier des actions concrètes de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs et de maintien de ceux en place.

Sur le volet environnemental, la ressource en eau potable est un élément vital pour le territoire, l'accueil de nouveaux habitants devant être conditionné à la disponibilité en eau potable. Les prélèvements de la ressource et la consommation individuelle par habitant ont augmenté en six ans (+ 11 %). La 11e modification a également permis d'actualiser les éléments de connaissance du risque inondation.

Du côté des mobilités, l'amélioration de l'efficacité du réseau de transports collectifs urbains, le développement de la pratique de la marche et du vélo dans des conditions de sécurité améliorée, l'accompagnement aux changements de comportements sont autant de conditions à mettre en œuvre pour atteindre, des parts modales ambitieuses pour les modes alternatifs à la voiture : 15 % pour les transports en commun, 40 % pour les modes actifs (25 % pour la marche et 15 % pour les vélos) pour que la voiture assure désormais moins de la moitié des déplacements (45 %).

Dans le domaine de l'économie et du commerce, la création d'entreprises et le nombre d'emplois n'ont cessé de croître dans la métropole bordelaise même si ce rythme a marqué le pas lors de la période COVID. En matière d'immobilier d'entreprises, 2016 marque un changement d'échelle pour Bordeaux Métropole avec des volumes de transactions de bureaux qui franchissent le cap des 100 000 m² par an avec un pic en 2019 (200 000 m²).

Le dialogue territorial en quelques chiffres

Le dialogue territorial entre la métropole et les 28 s'est réinstallé et intensifié après la crise sanitaire, avec des instances de gouvernance reformatées qui ont chacune trouvé leur rythme. Un bilan de ces rencontres a été présenté en bureau :

Depuis début 2022 :

- 7 cycles de conférences territoriales, soit 21 conférences ;
- 10 séminaires de Directeurs Généraux des Services (DGS) à l'échelle métropolitaine ;
- 44 réunions de DGS dans les pôles

Ce dialogue permet notamment d'aborder les sujets d'actualité, métropolitains et communaux et de nourrir la réflexion métropolitaine pour l'élaboration des politiques publiques.

Contacts presse :

Virginie Bougant – vi.bougant@bordeaux-metropole.fr – 06 27 52 48 69

Margot Pinsolles – m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr – 06 61 80 61 23